

n'auroit pû lui en offrir la communication, sans s'exposer a un second refus, qu'on n'eut pas été bien aise d'éluyer; & que tout ce qu'on a pû faire a été de la donner, comme on a fait, immédiatement après la signature.

Mais ce qui passe l'imagination, est qu'après avoir vû ces Traitez, & après la lecture qui en a été faite dans les deux Chambres, on ne laisse pas d'y avancer, *qu'ils tendent au renversement de l'équilibre des Puissances de l'Europe.* Le Traité de Paix, qui est, sans doute, celui dont on veut parler, ne contient pas autre chose, du moins à cet égard, que celui de la Quadruple Alliance. Elle y est rapellée, confirmée, & ratifiée dans les termes les plus précis. *La base, le fondement, & la regle constante de cette Paix*, dit l'Article II., *est & sera le Traite fait à Londres le 22. Juillet vieux stile, & 2. Août stile nouveau; avec les conditions de Paix y contenues, approuvées & mutuellement acceptées en force de Pacte perpetuel, par Sa Majesté Imperiale & Catholique le même jour, & par le Roi Catholique à Madrid le 20. Janvier, & à la Haye le 17. Fevrier 1720.* Après quoi suivent spécifiquement les dispositions de la Quadruple Alliance, avec les Actes entiers des deux Renonciations reciproques de l'Empereur & du Roi d'Espagne, de sorte que si l'on peut dire de ce Traité, qu'il renverse l'équilibre des Puissances de l'Europe, il faut convenir en même-tems, que c'est en confirmation de la Quadruple Alliance, ce qui seroit une absurdité, sur tout dans la bouche d'un Ministre Anglois, puisque c'est en partie l'ouvrage de Sa Majesté Britannique, & qu'elle y a eu la principale part.

Il est vrai, que dans le sens d'un de ses Ministres, ce renversement prétendu, ne seroit une

suite